



## **NATEXIS BANQUES POPULAIRES**

**ACTUALISATION DU DOCUMENT DE REFERENCE \***

**N° D.05-0285-A01 EN DATE DU 4 MAI 2005**

(\* déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 25 mars 2005 sous le numéro D.05-0285)

## **SOMMAIRE**

### **1. Evénements récents**

**Communiqué de presse « Impact des normes IFRS sur les comptes 2004** p. 3

### **2. Responsable du document de référence et de son actualisation**

**Responsable du document de référence et de son actualisation** p. 16

**Attestation du responsable du document de référence et de son actualisation** p. 16

### **3. Avis des commissaires aux comptes sur l'actualisation du document de référence**

p. 17

## 1. Evénements récents

### Communiqué de presse « Impact des normes IFRS sur les comptes 2004

Le 21 avril 2005, un communiqué de presse présentant les impacts des normes IFRS sur les comptes 2004 a été diffusé :

## IMPACT DES NORMES IFRS SUR LES COMPTES 2004 <sup>(1)</sup>

### ➤ CHIFFRES CLÉS APRÈS IMPACT DES NORMES IFRS

#### Groupe Banque Populaire

- Fonds propres 31/12/2004 <sup>(2)</sup> : 16,89 Md€ (- 2,1% vs normes françaises)
- Ratio Tier one 31/12/2004 : 8,68% (- 45 pb vs normes françaises)
- Résultat net part du groupe 31/12/2004 : 1 195 M€ (+ 12,8% vs normes françaises)

#### Natexis Banques Populaires

- Fonds propres 31/12/2004 <sup>(2)</sup> : 4,35 Md€ (- 2,9% vs normes françaises)
- Ratio Tier one 31/12/2004 : 7,95% (- 21 pb vs normes françaises)
- Résultat net part du groupe 31/12/2004 : 488 M€ (+ 19,9% vs normes françaises)

### ➤ POINTS ABORDÉS

#### 1- Rappel des principales étapes du passage aux normes IFRS

#### 2- Principaux changements entraînés par les nouvelles normes

#### 3- Synthèse chiffrée

#### 4- Conclusion

-----

<sup>(1)</sup> Dans le présent communiqué, les comptes 2004 ont été retraités en normes et interprétations IFRS applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2005, hors normes IAS 32, 39 et IFRS 4.

<sup>(2)</sup> Au sens du ratio international de solvabilité

## PRÉAMBULE

- Les états financiers IFRS 2004, présentés ci-dessous, sont préparés à partir des normes et interprétations existantes au 1<sup>er</sup> janvier 2005 telles que publiées par l'IASB et approuvées par le règlement européen (y compris IFRS 2). Ils ne tiennent donc pas compte des normes IAS 32-39 et IFRS 4 qui seront appliquées à compter de l'exercice 2005.
- Les informations comptables de ce communiqué ont fait l'objet de diligences d'audit par les commissaires aux comptes et ont été présentées, les 19 avril et 20 avril 2005, aux conseils d'administration de Natexis Banques Populaires et de la Banque Fédérale des Banques Populaires.

## 1- RAPPEL DES PRINCIPALES ÉTAPES DU PASSAGE AUX NORMES IFRS

### Un projet Groupe

Bien que le Groupe Banque Populaire, non coté, n'ait aucune obligation d'adopter le référentiel IFRS, le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires a décidé que les comptes consolidés du Groupe Banque Populaire seraient établis selon les normes IFRS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005. Cette décision a été prise dans un souci de transparence et de comparabilité avec les autres grands établissements bancaires de la Place.

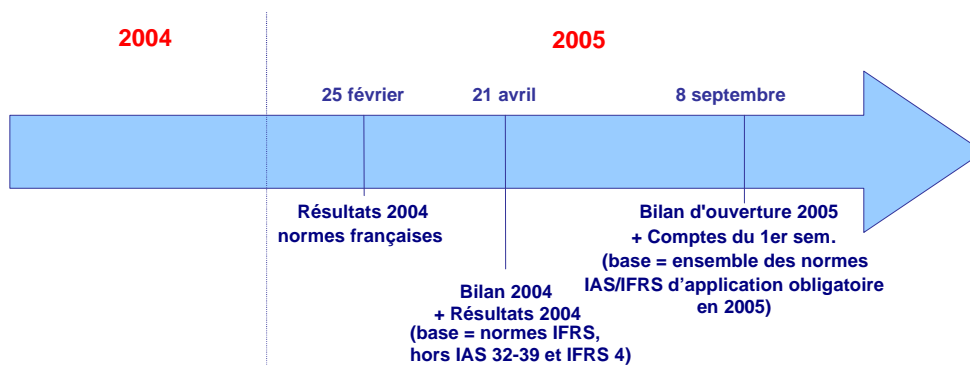
Ce changement représente une évolution majeure pour le Groupe et pour tous les acteurs directement concernés par l'information financière diffusée.

Conscient de cet enjeu, le Groupe a lancé, dès septembre 2002, un projet de mise en oeuvre de ces nouvelles normes, se traduisant par des travaux de spécifications et paramétrages des systèmes d'information, de rédaction des procédures et formation de l'ensemble des acteurs du Groupe impliqués dans la production de l'information financière.

Afin de se conformer à son calendrier habituel de publication des résultats annuels de l'exercice, le Groupe a choisi de publier ses comptes 2004 aux normes françaises, sans attendre l'achèvement des travaux relatifs aux effets du changement de référentiel.

Les informations IFRS 2004 incluses dans le présent communiqué de presse répondent à la recommandation de l'AMF relative à la communication financière durant la période de transition. Toutefois, certaines options ou méthodes pourraient être modifiées dans l'éventualité où l'IASB publierait de nouvelles dispositions sur les normes existantes d'ici la première publication en IFRS (publication semestrielle 2005).

### Calendrier de communication :



## 2- PRINCIPAUX CHANGEMENTS ENTRAÎNÉS PAR LES NOUVELLES NORMES

### Principales options retenues pour la première application des normes IFRS

La norme IFRS 1 offre sur certains sujets des options spécifiques de première application. En particulier, les traitements suivants ont été retenus :

- **Regroupement d'entreprises (IFRS 3)** : les regroupements d'entreprises postérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2004 ont été retraités conformément aux dispositions prévues par la norme, sans application rétroactive.
- **Évaluation des actifs corporels à la juste valeur (IAS 16 et 40)** : à la date de transition, les immobilisations corporelles ont été maintenues à leur coût historique.
- **Avantages du personnel (IAS 19)** : l'option offerte par la norme IFRS 1, consistant à comptabiliser dans les capitaux propres à la date de transition le solde des écarts actuariels non encore constatés, a été adoptée.
- **Écarts de conversion cumulés (IAS 21)** : les écarts de conversion relatifs à la conversion des comptes des entités étrangères au 1<sup>er</sup> janvier 2004 ont été transférés en « réserves consolidées ». S'agissant d'un simple reclassement entre « réserves de conversion » et « réserves consolidées », cette remise à zéro n'a pas d'incidence sur le total des capitaux propres d'ouverture.
- **Paiement en actions (IFRS 2)** : la norme IFRS 2 a été appliquée aux plans dénoués en actions octroyés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas encore acquis au 1<sup>er</sup> janvier 2005.

### Principaux impacts identifiés sur les capitaux propres, le ratio Tier one et le résultat net

*Précisions :*

- les impacts sur les capitaux propres et le résultat s'entendent après effet de l'imposition différée,
- l'impact sur les capitaux propres s'entend hors impact sur le résultat de la période,
- l'impact sur le ratio Tier one est exprimé en points de base.

- **Fonds pour Risques Bancaires Généraux** : les normes internationales (IAS 30 et 37) ne reconnaissent pas ce type de provision générale comme éligible aux passifs enregistrés par l'entreprise. Les Fonds pour Risques Bancaires Généraux ont donc fait l'objet d'un reclassement intégral venant augmenter le montant des capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2004. Les dotations ou reprises éventuelles sont éliminées du compte de résultat.

Impacts	Groupe Banque Populaire	Natexis Banques Populaires
Capitaux propres au 31/12/04	+ 2 077 M€	+ 242 M€
Résultat net 2004	+ 115 M€	Sans effet
Ratio Tier one au 31/12/04	Sans effet	Sans effet

- **Provision pour égalisation** : cette provision constituée chez Coface (activité d'assurance crédit) et chez ABP IARD est une provision technique réglementaire en normes françaises visant à protéger les sociétés d'assurance contre les risques catastrophiques. En référentiel IFRS, ce type de provision couvrant un risque de nature générale n'est pas reconnu et a donc fait l'objet d'un reclassement intégral en capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2004. La dotation constatée sur l'exercice 2004 dans les comptes français a été reprise.

Impacts	Groupe Banque Populaire	Natexis Banques Populaires
Capitaux propres au 31/12/04	+ 88 M€	+ 88 M€
Résultat net 2004	+ 33 M€	+ 33 M€
Ratio Tier one au 31/12/04	+ 8 pb	+ 22 pb

- **Engagements sociaux** : la norme IAS 19 prévoit des modalités plus précises d'évaluation et de comptabilisation des avantages du personnel.

Ces nouvelles modalités conduisent à une augmentation des engagements sociaux, principalement liée aux écarts actuariels, se traduisant par un complément de provision prélevé sur les capitaux propres d'ouverture. Les écarts actuariels sont constitués des différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (notamment le taux d'actualisation retenu) entre référentiel français et IFRS.

Impacts	Groupe Banque Populaire	Natexis Banques Populaires
Capitaux propres au 31/12/04	- 221 M€	- 53 M€
Résultat net 2004	+ 8 M€	+ 1 M€
Ratio Tier one au 31/12/04	- 14 pb	- 9 pb

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004, en application de la méthode du corridor, la fraction des écarts actuariels qui, en valeur absolue, est inférieure à 10% du plus haut entre la valeur des engagements ou des actifs de couverture, n'est pas comptabilisée ; la fraction excédant ce corridor est amortie sur la durée moyenne des engagements nets concernés sur les exercices suivants.

- **Impôt différé sur réserve de capitalisation** : la réserve de capitalisation, constituée dans les comptes individuels des sociétés d'assurance, a pour effet de différer des plus-values réalisées suite à la cession de certaines obligations pour compenser ultérieurement des moins-values. La fraction considérée comme ayant une forte probabilité de ne jamais être utilisée est reclassée en capitaux propres. Elle ne donne pas lieu en principes français à la constatation d'un impôt différé. En revanche, la norme IAS12 assimile ce retraitement à une différence temporelle, génératrice d'un impôt différé passif.

Impacts	Groupe Banque Populaire	Natexis Banques Populaires
Capitaux propres au 31/12/04	- 30 M€	- 24 M€
Résultat net 2004	- 3 M€	+ 1 M€
Ratio Tier one au 31/12/04	- 2 pb	- 4 pb

- **Enregistrement comptable des commissions** : En référentiel IFRS, certaines commissions doivent s'étaler sur la durée de la prestation, alors qu'elles étaient comptabilisées à l'encaissement dans le référentiel français. Ce retraitement concerne essentiellement la banque de proximité, au titre des commissions sur moyens de paiement et sur assurance-emprunteur. A production constante, le retraitement est neutre sur le résultat de la période.

Impacts	Groupe Banque Populaire	Natexis Banques Populaires
Capitaux propres au 31/12/04	- 46 M€	Sans effet
Résultat net 2004	+ 3 M€	Sans effet
Ratio Tier one au 31/12/04	- 3 pb	Sans effet

- **Mise en place de l'approche par composants pour les immobilisations corporelles** : l'impact de cette approche concerne principalement les immeubles. En normes françaises, les immeubles (exploitation ou hors exploitation) faisaient l'objet d'un amortissement calculé sur une durée d'utilisation unique pour l'ensemble de l'immeuble concerné. En référentiel IFRS, lorsqu'un ou plusieurs composants d'un immeuble procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immeuble dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité. Le différentiel d'amortissement résultant de l'application de cette approche par composants a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture.

Impacts	Groupe Banque Populaire	Natexis Banques Populaires
Capitaux propres au 31/12/04	- 31 M€	- 20 M€
Résultat net 2004	-1 M€	- 1 M€
Ratio Tier one au 31/12/04	- 2 pb	- 4 pb

- **Immobilisations incorporelles**

- **Immobilisation de frais de développements informatiques** : à la différence des règles françaises applicables jusqu'en 2004, l'immobilisation des frais de développement informatique devient obligatoire en référentiel IFRS. Cette disposition a conduit à constater des immobilisations incorporelles à l'actif du bilan en contrepartie des capitaux propres d'ouverture, qui se trouvent augmentés à due concurrence.

Impacts	Groupe Banque Populaire	Natexis Banques Populaires
Capitaux propres au 31/12/04	+ 16 M€	+16 M€
Résultat net 2004	+ 3 M€	+ 3 M€
Ratio Tier one au 31/12/04	+ 1 pb	+ 3 pb

- **Retraitement des valeurs de réseau Coface** : les valeurs de réseau précédemment constatées dans les comptes français à l'occasion de l'acquisition de Coface ne satisfont pas aux critères de reconnaissance des immobilisations incorporelles définis par la norme IAS 38. Conformément aux dispositions de la norme de première application IFRS 1, ces éléments ont été reclassés en écart d'acquisition. S'agissant d'un reclassement, l'impact sur les capitaux propres d'ouverture est nul. En revanche, les fonds propres prudentiels sont affectés négativement à hauteur de 190 M€.

Impacts	Groupe Banque Populaire	Natexis Banques Populaires
Capitaux propres au 31/12/04	Sans effet	Sans effet
Résultat net 2004	Sans effet	Sans effet
Ratio Tier one au 31/12/04	- 13 pb	- 31 pb

- **Écarts d'acquisition:** à la différence des normes françaises, les écarts d'acquisition positifs ne sont plus amortis. Ils font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur ou au moins une fois par an conduisant le cas échéant à la constatation d'une dépréciation. Les écarts d'acquisition négatifs sont reclassés en capitaux propres lors de l'établissement du bilan d'ouverture et immédiatement constatés en résultat lors des exercices ultérieurs.

Impacts	Groupe Banque Populaire	Natexis Banques Populaires
Capitaux propres au 31/12/04	+ 140 M€	+ 42 M€
Résultat net 2004	- 11 M€	+ 47 M€
Ratio Tier one au 31/12/04	Sans effet	+ 3 pb

- **Périmètre et traitement de consolidation :**

- **Périmètre de consolidation :** l'analyse des critères de contrôle tels que définis par les normes IFRS n'a pas eu d'effet significatif sur le périmètre de consolidation.
- **Participations de capital investissement :** Les participations des filiales de capital investissement dont le taux de détention est compris entre 20% et 50% n'ont pas été consolidées par mise en équivalence puisqu'elles seront classées dans la catégorie « juste valeur par résultat » à compter du 1/1/05. Les normes IAS 28 et 31 traitant des participations dans les entreprises associées considèrent, en effet, que pour ces participations, la juste valeur constitue un meilleur niveau d'informations que leur prise en compte par le mode de l'intégration proportionnelle ou la mise en équivalence. L'application de la norme IAS 27 à l'activité de capital investissement n'a pas conduit à consolider de participations majoritaires, celles-ci ne revêtant pas un caractère significatif.
- **Calcul des pourcentages de détention :** l'intégration des titres de placement détenus par les Banques Populaires et leurs filiales sur Natexis Banques Populaires, ainsi que la déduction des actions propres du total des titres émis par Natexis Banques Populaires, ont conduit à augmenter le pourcentage d'intérêt du Groupe Banque Populaire dans Natexis Banques Populaires de 75,59% à 82,76%. L'application de ce retraitement sur les capitaux propres conduit d'une part à un reclassement entre intérêts minoritaires et capitaux propres part du Groupe et d'autre part, à la déduction des titres concernés, en moins des réserves consolidées.

Impacts	Groupe Banque Populaire	Natexis Banques Populaires
Capitaux propres au 31/12/04	- 9 M€	Sans effet
Résultat net 2004	- 8 M€	Sans effet
Ratio Tier one au 31/12/04	- 21 bp	Sans effet



### 3- SYNTHÈSE CHIFFRÉE

#### GROUPE BANQUE POPULAIRE

#### BILAN CONSOLIDÉ au 31 décembre 2004

<i>En millions d'euros</i>	<b>Normes Françaises</b>	<b>Normes IFRS <sup>(1)</sup></b>
<b>ACTIF CONSOLIDÉ</b>		
Opérations interbancaires et assimilées	55 463	55 463
Opérations avec la clientèle	120 584	121 094
Opérations de crédit-bail et assimilées	8 890	8 530
Obligations, actions, autres titres à revenu fixe et variable	26 256	25 266
Placements des entreprises d'assurance	26 044	26 054
Participations et autres titres détenus à long terme	989	991
Immobilisations corporelles et incorporelles	2 389	2 464
Écarts d'acquisition	228	556
Comptes de régularisation et actifs divers	9 561	9 639
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>250 404</b>	<b>250 058</b>
<b>PASSIF CONSOLIDÉ</b>		
Opérations interbancaires et assimilées	46 971	46 977
Opérations avec la clientèle	98 253	98 246
Dettes représentées par un titre	42 001	41 816
Provisions techniques des entreprises d'assurance	25 725	25 629
Comptes de régularisation et passifs divers	16 861	16 983
Écarts d'acquisition	142	
Provisions pour risques et charges	1 939	2 254
Dettes subordonnées	4 675	4 675
Fonds pour risques bancaires généraux	2 192	
Intérêts minoritaires	2 068	1 780
Capitaux propres part du Groupe (hors FRBG)	9 576	11 698
-Capital souscrit	3 033	3 033
-Primes d'émission	741	739
-Réserves consolidées et autres	4 743	6 731
-Résultat de l'exercice	1 059	1 195
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>250 404</b>	<b>250 058</b>

<sup>(1)</sup> hors IAS 32/39 et IFRS 4 et en maintenant la présentation en normes françaises

## GROUPE BANQUE POPULAIRE

### COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ au 31 décembre 2004

<i>En millions d'euros</i>	<b>Normes Françaises</b>	<b>Normes IFRS <sup>(1)</sup></b>
Intérêts et produits assimilés	9 620	9 632
Intérêts et charges assimilées	- 6 100	- 6 091
Revenus des titres à revenu variable	65	60
Commissions nettes	2 321	2 323
Résultat sur opérations des portefeuilles de négociation	414	393
Résultats sur opérations des portefeuilles de placement	240	235
Autres produits d'exploitation bancaire nets	74	71
Marge brute des entreprises d'assurance	810	862
Produits nets des autres activités	196	196
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>7 640</b>	<b>7 680</b>
Charges générales d'exploitation	- 4 788	- 4 774
Dotations aux amort. et aux prov. sur immobilisations	-307	- 303
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>2 545</b>	<b>2 604</b>
Coût du risque	- 480	- 480
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>2 065</b>	<b>2 123</b>
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équiv.	7	6
Gains (ou pertes) sur actifs immobilisés	26	25
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>	<b>2 098</b>	<b>2 156</b>
Résultat exceptionnel	- 30	- 31
Impôts sur les bénéfices	- 700	- 736
Reprises nettes sur écarts d'acquisition	-33	- 44
Dotations aux fonds pour risques bancaires généraux	- 115	- 1
Intérêts minoritaires	- 161	- 150
<b>RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE</b>	<b>1 059</b>	<b>1 195</b>

<sup>(1)</sup> hors IAS 32/39 et IFRS 4 et en maintenant la présentation en normes françaises

## GROUPE BANQUE POPULAIRE

### SYNTHÈSE DES IMPACTS IFRS (hors IAS 32/39 et IFRS 4)

au 31 décembre 2004

	<b>Capitaux propres</b>		<b>Ratio Tier one</b>
	<b>Hors résultat</b> <i>(millions €)</i>	<b>Résultat</b> <i>(millions €)</i>	
<b>Comptes consolidés français au 31 décembre 2004</b>	<b>8 517 <sup>(1)</sup></b>	<b>1 059 <sup>(1)</sup></b>	<b>9,1%</b>
<b><u>Retraitements IFRS</u></b> (après effet de l'imposition différée)			
Retraitement du FRBG	+ 2 077	+ 115	
Retraitement des provisions pour égalisation	+ 88	+ 33	+ 0,08
Provisionnement supplémentaire des passifs sociaux	- 221	+ 8	- 0,14
Étalement des commissions	- 46	+ 3	- 0,03
Retraitement des immobilisations	- 31	- 1	- 0,02
Immobilisation des frais de développements	+ 16	+ 3	+ 0,01
Retraitement des valeurs de réseau Coface			- 0,13
Retraitement des écarts d'acquisition	+ 140	- 11	+ 0,00
Impôt différé sur la réserve de capitalisation	- 30	- 3	- 0,02
Opérations de consolidation	- 9	- 8	- 0,21
Autres impacts	+ 1	- 3	- 0,00
<b>Total retraitements</b>	<b>+ 1 986</b>	<b>+ 136</b>	<b>- 0,45</b>
<b>Comptes consolidés IAS au 31 décembre 2004</b>	<b>10 503 <sup>(1)</sup></b>	<b>1 195 <sup>(1)</sup></b>	<b>8,7%</b>

<sup>(1)</sup> part du groupe

## NATEXIS BANQUES POPULAIRES

### BILAN CONSOLIDÉ au 31 décembre 2004

<i>En millions d'euros</i>	<b>Normes Françaises</b>	<b>Normes IFRS <sup>(1)</sup></b>
<b>ACTIF CONSOLIDÉ</b>		
Opérations interbancaires et assimilées	47 068	47 068
Opérations avec la clientèle	34 568	34 583
Opérations de crédit-bail et assimilées	5 721	5 377
Obligations, actions, autres titres à revenu fixe et variable	20 433	20 436
Placements des entreprises d'assurance	23 389	23 401
Participations et autres titres détenus à long terme	449	447
Immobilisations corporelles et incorporelles	1 014	1 069
Écarts d'acquisition	362	728
Comptes de régularisation et actifs divers	6 316	6 386
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>139 319</b>	<b>139 494</b>
<b>PASSIF CONSOLIDÉ</b>		
Opérations interbancaires et assimilées	41 424	41 430
Opérations avec la clientèle	23 300	23 304
Dettes représentées par un titre	31 084	31 084
Provisions techniques des entreprises d'assurance	22 785	22 689
Comptes de régularisation et passifs divers	11 962	12 087
Écarts d'acquisition	66	0
Provisions pour risques et charges	827	901
Dettes subordonnées	2 681	2 681
Fonds pour risques bancaires généraux	242	0
Intérêts minoritaires	778	778
Capitaux propres part du Groupe (hors FRBG)	4 170	4 540
-Capital souscrit	772	772
-Primes d'émission	1 802	1 802
-Réserves consolidées et autres	1 189	1 478
-Résultat de l'exercice	407	488
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>139 319</b>	<b>139 494</b>

<sup>(1)</sup> hors IAS 32/39 et IFRS 4 et en maintenant la présentation en normes françaises

## NATEXIS BANQUES POPULAIRES

### COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ au 31 décembre 2004

<i>En millions d'euros</i>	<b>Normes Françaises</b>	<b>Normes IFRS <sup>(1)</sup></b>
Intérêts et produits assimilés	4 095	4 095
Intérêts et charges assimilées	- 3 406	- 3 406
Revenus des titres à revenu variable	38	38
Commissions nettes	582	582
Résultat sur opérations des portefeuilles de négociation	183	183
Résultats sur opérations des portefeuilles de placement	185	185
Autres produits d'exploitation bancaire nets	94	94
Marge brute des entreprises d'assurance	744	795
Produits nets des autres activités	194	194
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>2 708</b>	<b>2 759</b>
Charges générales d'exploitation	- 1 779	- 1 777
Dotations aux amort. et aux prov. sur immobilisations	- 78	- 79
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>851</b>	<b>903</b>
Coût du risque	- 104	- 104
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>747</b>	<b>798</b>
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équiv.	10	10
Gains (ou pertes) sur actifs immobilisés	7	12
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>	<b>764</b>	<b>821</b>
Résultat exceptionnel	- 10	- 11
Impôts sur les bénéfices	- 220	- 239
Reprises nettes sur écarts d'acquisition	- 54	- 11
Dotations aux fonds pour risques bancaires généraux		
Intérêts minoritaires	- 73	- 73
<b>RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE</b>	<b>407</b>	<b>488</b>

<sup>(1)</sup> hors IAS 32/39 et IFRS 4 et en maintenant la présentation en normes françaises

## NATEXIS BANQUES POPULAIRES

### SYNTHÈSE DES IMPACTS IFRS (hors IAS 32/39 et IFRS 4) au 31 décembre 2004

	Capitaux propres		Ratio Tier one
	Hors résultat <i>(millions €)</i>	Résultat <i>(millions €)</i>	
<b>Comptes consolidés français au 31 décembre 2004</b>	<b>3 763 <sup>(1)</sup></b>	<b>407 <sup>(1)</sup></b>	<b>8,16%</b>
<b><u>Retraitements IFRS</u></b> (après effet de l'imposition différée)			
Retraitement du FRBG	+ 242		
Retraitement des provisions pour égalisation	+ 88	+ 33	+ 22
Provisionnement supplémentaire des passifs sociaux	- 53	+ 1	- 9
Retraitement de la réserve de capitalisation (impôt différé passif)	- 24	+ 1	- 4
Approche par composants sur immobilisations	- 20	- 1	- 4
Immobilisation des frais de développements	+ 16	+ 3	+ 3
Retraitement des valeurs de réseau Coface			- 31
Retraitement des écarts d'acquisition	+ 42	+ 47	+ 3
Autres impacts	- 2	- 3	- 1
<b>Total retraitements</b>	<b>+ 289</b>	<b>+ 81</b>	<b>- 21</b>
<b>Comptes consolidés IAS au 31 décembre 2004</b>	<b>4 052 <sup>(1)</sup></b>	<b>488 <sup>(1)</sup></b>	<b>7,95%</b>

<sup>(1)</sup> part du groupe

#### **4- CONCLUSION**

**L'adoption des nouvelles normes comptables IFRS (hors IAS 32-39 et IFRS 4) n'entraîne que des impacts limités sur les résultats et la structure financière du Groupe Banque Populaire et de Natexis Banques Populaires.**

**Les principales variations sont dues pour l'essentiel aux effets de première application ou à des différences de prise en compte du facteur temps.**

**Les impacts constatés ne traduisent pas de modifications de la réalité économique sous jacente et n'entraîneront pas de changement dans la stratégie du Groupe Banque Populaire et de Natexis Banques Populaires.**

**Par ailleurs, ces impacts ne sont pas de nature à modifier la politique de Natexis Banques Populaires en matière de distribution de dividendes.**

## **2. Responsable du document de référence et de son actualisation**

### **Responsable du document de référence et de son actualisation**

M. François Ladam  
Directeur général de Natexis Banques Populaires

### **Attestation du responsable du document de référence et de son actualisation**

A ma connaissance, les données du présent document d'actualisation sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de l'émetteur ; elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.



François Ladam  
Directeur général



### **3. Avis des commissaires aux comptes sur l'actualisation du document de référence**

**BARBIER FRINAULT &  
AUTRES  
ERNST & YOUNG**

Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie de  
Versailles  
41, rue Ybry  
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

**DELOITTE & ASSOCIES**

Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie de  
Versailles  
185, avenue Charles-de-Gaulle  
92200 Neuilly-sur-Seine

**SALUSTRO REYDEL**

Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie de  
Paris  
8, avenue Delcassé  
75378 Paris Cedex 08

### **NATEXIS BANQUES POPULAIRES**

Société Anonyme

45, rue Saint Dominique  
75007 PARIS

---

### **AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE REFERENCE**

**Exercice clos le 31 Décembre 2004**

---

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de Natexis Banques Populaires et en application de l'article 211-5-2 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 25 mars 2005 sous le numéro D. 05-0285 et dans son actualisation ci-jointe.

Ces documents ont été établis sous la responsabilité de M. François Ladam, Directeur Général. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'ils contiennent portant sur la situation financière et les comptes.

Le document de référence a fait l'objet d'une attestation sans réserve ni observation de notre part en date du 24 mars 2005.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France :

- (i) à vérifier qu'il n'est pas survenu d'événements postérieurs à la date de notre attestation rappelée ci-dessus, de nature à remettre en cause la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes et n'ayant pas fait l'objet d'une actualisation, contenues dans le document de référence,
- (ii) à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes présentées dans l'actualisation ci-jointe et à vérifier leur concordance avec les comptes ayant

fait l'objet d'un rapport de notre part. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans cette actualisation, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. Cette actualisation ne contient pas de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré.

En ce qui concerne les informations relatives aux impacts de la transition au référentiel IFRS hors IAS 32 & 39 et IFRS 4, tel qu'adopté par l'Union Européenne, sur les capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2004 et sur le résultat de l'exercice 2004, présentées dans l'actualisation ci-jointe, nous avons effectué nos diligences d'audit selon les normes professionnelles applicables en France.

Nous souhaitons attirer votre attention sur le fait que, seules, les informations relatives à Natexis Banques Populaires présentées dans l'actualisation font l'objet de la présente attestation et que les données relatives aux impacts de la transition IFRS sur le ratio Tier one n'ont pas fait l'objet de diligences d'audit.

Sur la base de ces diligences et compte tenu des limitations mentionnées au paragraphe précédent, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans le document de référence et son actualisation ci-jointe.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 28 avril 2005

Les Commissaires aux comptes

BARBIER FRINAULT & AUTRES  
ERNST & YOUNG

DELOITTE & ASSOCIES

SALUSTRO REYDEL

Richard OLIVIER      Olivier DURAND      José-Luis GARCIA      Damien LEURENT      Michel SAVIOZ

Informations complémentaires :

Le document de référence inclut :

- le rapport général et le rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2004 des commissaires aux comptes figurant respectivement en pages 230 et 177 comportant la justification des appréciations établie en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce
- le rapport des commissaires aux comptes (page 251) établi en application du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.